



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS

Place du Champ de Foire

03350 CERILLY

Tél 04 70 67 59 43

Courriel : comcom@paysdetroncais.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SCPA LERNER MENIS NOAILHAT - ARCHITECTES ASSOCIES

2 Rue de la Monnaie

03160 Bourbon l'Archambault

Tél 04 70 67 07 25

Courriel : lmnarchi@lmn-architectes.fr

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché de Maitrise d'œuvre pour la rénovation de l'école maternelle de Cérilly et de l'école élémentaire de Cérilly

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 29/11/2022

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 17 mois (y compris GPA)

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 43 742.70 € (y compris missions complémentaires)
- Montant TTC : 52.491.24 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

1 / Le présent avenant a pour objet de modifier l'intitulé du marché conclu avec la SCPA LERNER MENIS NOAILHAT. En effet suite aux annonces de suppressions de classes, il a été décidé de regrouper dans un seul lieu les écoles primaire et maternelle. De ce fait pour plus de clarté dans la définition de la mission du Maître d'œuvre, le Maître d'ouvrage concentre l'opération sur la seule école primaire. Les documents d'APD approuvés modifient dans ce sens le pré-programme initial

Désormais l'objet du marché est : **Marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école primaire de Cérilly**

2/ la durée d'exécution du marché est portée à 36 mois, compris les 12 mois de GPA

3 / Le présent avenant fixe le forfait définitif de rémunération au stade de l'APD selon article 8.1.2 du CCAP

Estimation définitive du cout prévisionnel des travaux est de 478 000.00 €HT

Forfait définitif de rémunération de la mission de base : 478 000.00 x (37 442.70/416 030) = 43 020.00 €HT

Montant de l'avenant : 43 020.00 € - 37 442.70 € = 5 577.30 €HT

Un nouveau tableau de répartition des honoraires est établi et annexé à cet avenant.

NB les montants des autres missions et missions complémentaires, pour un total de 6 300 €H, ne sont pas affectés

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

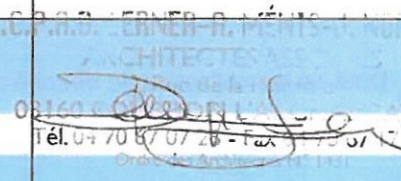
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 577.30 €
- Montant TTC : 6 692.76 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 12.75 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 49 320.00 € (y compris missions complémentaires)
- Montant TTC : 59 184.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Lerner Dominique Co-Gérant, Mandataire	Bourbon l'Archambault Le 7/03/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Cérilly*....., le *10 avril 2024*

Signature

Le Président,



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS - REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE CERTEY**ANNEXE N° 1 - MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES -**

Forfait de rémunération	43 020,00 Euros HT
Taux de rémunération	9,00%
Estimation définitive du cout prévisionnel des travaux :	478 000,00 Euros HT

ANNEXE 1 A L'AVENANT N°1 AU MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE
DECOMPOSITION ET REPARTITION DE LA REMUNERATION

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants

Eléments	% total	Total global HT	REPARTITION PAR COTRAITANT		
			Part de Lerner Ménis Noailhat co-traitant	Part de ITC co-traitant	Part de Laclautre co-traitant
APS	12	5 162,40	4 222,40		940,00
APD	17	7 313,40	5 713,40		1 600,00
PRO	18	7 743,60	4 943,60	800,00	2 000,00
ACT	5	2 151,00	1 551,00		600,00
EXE	17	7 313,40	4 853,40	700,00	1 760,00
DET	26	11 185,20	9 285,20	350,00	1 550,00
AOR	5	2 151,00	1 401,00	200,00	550,00
TOTAUX HT	100	43 020,00	31 970,00	2 050,00	9 000,00
MISSIONS COMPLEMENTAIRES					
Diagnostic		2 800,00	1 000,00		1 800,00
OPC		3 500,00	3 500,00		
TOTAUX HT		6 300,00	4 500,00	0,00	1 800,00
TOTAUX GENERAUX HT		49 320,00	36 470,00	2 050,00	10 800,00

Signature et cachet des cotraitants

Le Mandataire, habilité à signer

S.C.P.A. D. LERNER-A. MENIS-J. NOAILHAT
ARCHITECTES ASSOCIES
51 rue de la République - 37100 - Blois
03160 BOURBON L'ARCHAMBault
 Tél. 04.70.61.01.11 - 04.70.61.17.28
Ordonnance N° 1431

Communauté de Communes
 du Pays de Tronçais
 Le Président
 Daniel RONDET

